

# Le Touvet mag



## DOSSIER

Budget participatif, un nouvel outil de participation citoyenne au Touvet

Regards sur

ALERTE CITOYENS, MODE D'EMPLOI



LE TOUVET  
G R E S I V A U D A N

# À NOTER

## PERMANENCES DES ÉLUS

### Mairie du Touvet

En cas d'urgence, vous pouvez contacter les élus le week-end et les jours fériés au **06 87 76 15 09 - adjoints@letouvet.com**

Vous voulez rencontrer un élu, prenez rendez-vous en téléphonant au secrétariat de la mairie du Touvet.

**Laurence THÉRY**, maire,

**André GONNET**, 1<sup>er</sup> adjoint, délégation travaux et réseaux.  
**Annie VUILLERMOZ**, 2<sup>e</sup> adjointe, délégation solidarités vie scolaire et lecture publique.

**Adrian RAFFIN**, 3<sup>e</sup> adjoint, délégation finances, communication et concertation

**Sylvie LARGE**, 4<sup>e</sup> adjointe, délégation culture et patrimoine  
**Michel NOLLY**, 5<sup>e</sup> adjoint, délégation vie associative.

**Sandrine PISSARD-GIBOLLET**, 6<sup>e</sup> adjointe, délégation médiation sociale et culturelle

**Adresse mél** : mairie@letouvet.com

**Adresse web** : www.letouvet.com

**Tél.** 04 76 92 34 34

• le lundi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00

• le mercredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 19h00

• le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00

• le samedi de 9h00 à 12h00

Accueil téléphonique du lundi au vendredi de 9h00 à 18h00 et le samedi de 9h00 à 12h00.

### Point WiFi

En libre accès aux heures d'ouverture de la Bibliothèque.

### Réservation de salles

• à la maison des associations, le mercredi de 14h à 19h et le vendredi de 9h à 12h.

**Tél.** 04 58 00 50 37 - **Par mél** : resasalles@letouvet.com

### Conseils municipaux

Tous les deux mois, salle du conseil de la mairie.

### Député de l'Isère

**Catherine Kamowski** - secrétariat parlementaire.

1 rue Conrad Killian - 38950 Saint Martin le Vinoux

**Mél** circo3805@gmail.com

### Conseillers départementaux

**Christophe Borg** : christophe.borg@isere.fr

**Martine Kohly** : martine.kohly@isere.fr

### Gendarmerie - brigade du Touvet

Rue de la Priola

**Tél.** 04 76 08 45 94 - **Fax** 04 76 92 34 94.

### Au quotidien vous pouvez contacter

**Le service vie scolaire** au 04 76 92 34 37.

**L'école maternelle**, directrice Florence Ghisolfi, au 04 76 08 46 70.

**L'école élémentaire**, directeur Jean-Michel Vivant, au 04 76 71 72 46.

**La psychologue éducation nationale**, Claire Hamburger Doucerain au 04 76 08 55 86.

**Le collège La Pierre-Aiguille**, principal Anne-Laure Jeannin, au 04 76 08 40 70 - Fax 04 76 08 58 52.

**L'accueil de loisirs** au 04 76 92 36 11.

**Le relais d'assistantes maternelles** au 06 33 49 49 01.

**La halte-garderie** au 04 76 08 45 35.

**La salle du Bresson**, au 04 58 00 50 37 (le mercredi de 14h à 19h et le vendredi de 9h à 12h).

**Les services techniques** au 04 76 99 75 56.

**Le service urbanisme** au 04 76 92 34 36.

Permanences les lundis et vendredis de 9h à 12h et sur rendez-vous les lundis et vendredis après-midi.

### Bibliothèque municipale

Avenue Fernand Gras - 38660 Le Touvet

**Tél.** 04 58 00 50 27. La bibliothèque est ouverte au public, le mardi de 15h à 18h, le mercredi de 10h30 à 12h30 et de 14h30 à 17h30, le vendredi de 16h à 19h et le samedi de 10h30 à 12h30 et de 14h30 à 17h30. Horaires pendant les vacances : le mardi de 15h à 18h, le mercredi de 10h30 à 12h30, le vendredi de 16h à 19h et le samedi de 10h30 à 12h30.

### La Poste

Le bureau de Poste du village : lundi, mardi, mercredi et vendredi de 13h30 à 18h et le samedi de 9h30 à 12h15.

Le centre de tri (seulement pour les opérations postales, aucune opération financière) : du lundi au vendredi de 8h45 à 18h et le samedi de 8h45 à 12h.

### Logement

L'Adil (Association départementale d'information au logement) vous informe sur vos droits et obligations en tant que locataires ou propriétaires. Permanences à Crolles le 2<sup>e</sup> jeudi de chaque mois, et à Pontcharra le 4<sup>e</sup> jeudi de chaque mois de 14h00 à 17h00.

Siège social : 2, boulevard Maréchal Joffre 38000 Grenoble  
**Tél.** 04 76 53 37 32.

Le Pact de l'Isère : permanences sur rendez-vous au 04 76 97 74 97.

### Les marchés du Touvet

Tous les samedis à partir de 8h00, vous pouvez découvrir une ambiance de marché de village autour d'une trentaine d'exposants qui proposent des produits de qualité.

La circulation et le stationnement sont interdits, par arrêté municipal, le samedi matin de 6h00 à 14h00 sur la place de l'église et la Grande rue entre la place de l'école et la rue de la Priola.

### Action sociale

#### Centre communal d'action sociale (CCAS)

Le CCAS assure une permanence hebdomadaire à la mairie. L'accueil se fait sur rendez-vous.

**Tél.** 04 76 92 34 34 - **Mél** ccas@letouvet.com.

#### Point info Autonomie Personnes âgées

Une permanence est assurée par Marie-Christine Gomes à la mairie chaque mercredi de 10 heures à 12 heures, avec ou sans rendez-vous.

**Tél.** 04 76 92 34 34.

#### Pôle Emploi

Site d'accueil à Pontcharra, 440 avenue de la Gare.

• du lundi au jeudi de 8h45 à 12h00 et de 13h00 à 15h30  
• le vendredi de 8h45 à 11h45

**Tél.** 0 811 01 01 38.

#### Assistante sociale

Vous pouvez contacter le centre médico-social de Pontcharra au 04 76 97 32 52.

#### Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM)

Un mardi sur deux de 13h45 à 14h45 à la mairie de Goncelin.

#### Caisse de retraite

Depuis le 1<sup>er</sup> mai 2014, la permanence retraite n'est plus assurée au Touvet. Les futurs retraités sont désormais reçus au Point accueil retraite de Pontcharra du lundi au jeudi sur rendez-vous.

**Tél.** 3960 (09 71 10 39 60 depuis un mobile ou une box).

#### CARSAT service social (anciennement CRAM)

À la mairie du Touvet sur rendez-vous.

**Tél.** 36 46

#### Mission locale

Site d'accueil à Pontcharra, Village d'entreprises du Breda

• lundi et vendredi de 9h à 12h

• du mardi au jeudi de 9h à 12h et de 14h à 17h

**Tél.** 04 76 08 08 70.

#### Coordinateur de l'aide à domicile des personnes âgées (ADPA)

• Aurélie Masnada accueille sur rendez-vous à la mairie de Goncelin tous les mercredis de 9h à 12h.

• Permanence téléphonique : du lundi au vendredi 8h30 - 11h30 au 04 76 92 18 82.

### Divers

#### Permanence avocat conseil :

Mairie de Goncelin.

**Tél.** 04 76 71 78 75.

#### Maison de l'avocat

49 avenue Pierre Semard à Grenoble

Ouverture : du lundi au jeudi à 13h30.

**Tél.** 04 76 15 10 36 **Fax** 04 76 44 22 05.

#### Conciliateur de justice

Roselyne Marty tient ses permanences à la mairie du Touvet le 3<sup>e</sup> et le 4<sup>e</sup> jeudi du mois, de 9h à 12h, sur rendez-vous à prendre auprès du secrétariat de la mairie.

**Tél.** 04 76 92 34 34

#### Architecte-conseil

M. Laurent Louis vous reçoit à la mairie, sur rendez-vous à prendre auprès du secrétariat de la mairie.

**Tél.** 04 76 92 34 34.

#### Société protectrice des animaux (SPA)

ZA de la vallée 38140 Renage -

14h à 18h30 sauf jeudi, dimanche et fêtes

**Tél.** 04 76 91 02 40

#### Trésor public

Avenue Montfillon - BP 16 - 38660 Le Touvet

Correspondant : M Philippe VASSEUR

**Tél.** 04 76 08 45 87 - **Fax** 04 76 08 53 17.

Horaires d'ouverture :

• lundi et mardi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h00

• jeudi de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30

### Propreté urbaine

#### Collecte des déchets ménagers par le service collecte et traitement des déchets du Grésivaudan

Bac à ordures ménagères : le jeudi -

Bac de tri : le vendredi

Rappel : **merci de sortir votre bac la veille du ramassage**

Jours fériés : report systématique des collectes concernés au mercredi de la semaine en cours.

#### Points de regroupement de collecte des déchets

Ils sont à votre disposition au parking Plaussu, à la mairie, à la salle du Bresson, à la Conche (en face de Netto), au cimetière, avenue Fernand Gras, à la Gendarmerie.

Pour le verre, le papier/carton, les déchets recyclables et les ordures ménagères.

**Déchetteries**, pour tous renseignements, s'adresser au service collecte et traitement des déchets, **Tél.** 04 38 72 94 30 / [www.le-gresivaudan.fr](http://www.le-gresivaudan.fr) (rubrique 100% pratique)

Matériaux acceptés : papiers, cartons, encombrants, déchets verts, gravats inertes, batteries, verre, bois, huiles de vidange, huiles de friture, pneumatiques, métaux, cartouches d'encre, piles et accumulateurs, néons et lampes basse consommation, textiles, DEEE (Déchets d'équipements électriques et électroniques).

-Au Touvet, route de Goncelin, horaires d'ouverture :

-À Crolles, rue des Frères Montgolfier :

• • Du lundi au dimanche de 8h30 à 17h45

Fermée les jours fériés\*

### Bon voisinage

#### Tondeuses et machines

Un arrêté préfectoral réglemente l'utilisation des tondeuses :

• du lundi au vendredi : de 8h à 12h et de 14h à 19h

• le samedi : de 9h à 12h et de 15h à 19h

• le dimanche et les jours fériés : de 10h à 12h.

#### Feu de végétaux

Le règlement sanitaire départemental interdit l'élimination par brûlage de tous les déchets ménagers, dont les déchets verts.

### Se déplacer

**En autocar** : [www.tougo.fr](http://www.tougo.fr) ou [www.transisere.fr](http://www.transisere.fr)

Tougo : 0 800 941 103 ; Allô Transisère : 0820 08 38 38 (0,118 €/minute).

La communauté de communes du Grésivaudan assure la maintenance des arrêts de bus à leur logo. Pour toute dégradation d'abribus ou de poteaux d'arrêt, contacter le numéro vert 0 800 845 295.

**En train** : [www.ter-sncf.com/rhone-alpes](http://www.ter-sncf.com/rhone-alpes) (Chambéry - Grenoble) ou 0 891 67 68 00 pour TER et 0 892 35 35 35 pour SNCF. La gare de Goncelin vous accueille du lundi au vendredi de 10h30 à 13h00 et de 15h00 à 19h00, vente de billets, de cartes...

### Éclairage public

La société DSE gère la maintenance de l'éclairage public dans la commune. Pour tout dysfonctionnement contacter les services techniques communaux ou la mairie au 04 76 92 34 34, en indiquant le numéro figurant sur le poteau.

### Permanences «infos-énergie»

Quelle énergie choisir dans mon projet de construction ou de rénovation ? Comment réduire ma consommation actuelle ? Quelles solutions techniques et financières ?

L'Ageden conseille et répond aux questions de tous (habitants et professionnels) : **Tél.** 04 76 23 53 50

Ce service de proximité vous est proposé par la Communauté de communes Le Grésivaudan.

[www.le-gresivaudan.fr](http://www.le-gresivaudan.fr)

### Urgence

Vous pouvez contacter les numéros de téléphone ci-dessous 7j/7 et 24h/24 :

• POMPIERS : 18

• SAMU : 15

• Centre anti-poison : 04 76 42 42 42

• Médecin de garde : 0 810 15 33 33

• Pharmacie de garde : 3915

• EDF : 0 810 33 33 38

• GDF : 0 800 47 33 33

• Véolia : 09 69 32 34 58



© Alain Raffin

Madame, Monsieur,

Depuis presque deux ans, le Covid-19 n'en finit pas de bousculer nos vies... chaque vague devait être la dernière, il n'en est rien. Malgré tout, nous avançons.

À l'échelle du territoire, dans notre commune, nous programmons des événements, quitte à les annuler, nous lançons des chantiers, quitte à les interrompre pour les reprendre plus tard. La vie ne s'arrête pas. Il nous faut cependant rester vigilants, nous protéger, protéger les autres. Notre quotidien est à ce prix. Nos débats, nos échanges, notre vie en commun en dépendent.

Nous avons ainsi pu retrouver le chemin des comités de pilotage, des commissions, des groupes de travail, du conseil municipal des enfants, du conseil des sages, des réunions de quartiers... Sans la démocratie participative, l'action publique peine à se réinventer, à innover, à construire. C'est le dossier que nous avons choisi de vous proposer pour ce bulletin municipal d'hiver, avec une nouvelle proposition, celle d'un budget participatif.

En 2022, n'hésitons pas à « *garder le lien, créer le lien, se libérer de ses liens* » 3 *tisseuses de liens*. Je vous souhaite, nous vous souhaitons, Madame, Monsieur, avec l'ensemble du conseil municipal, une belle année 2022.

**Laurence Théry**  
Maire du Touvet

2-3	<b>À NOTER / ÉDITO</b>
4-11	<b>DOSSIER</b> Budget participatif, un nouvel outil de participation citoyenne au Touvet
12-15	<b>VIE DE LA COMMUNE</b>
16	<b>ÉTAT-CIVIL - PETITES ANNONCES</b>
17-20	<b>SOLIDARITÉS</b>
24-22	<b>ENVIRONNEMENT</b>
23-26	<b>TRAVAUX</b>
27-29	<b>CONSEIL MUNICIPAL</b>
30-31	<b>PANORAMA INSTITUTIONNEL</b>
32	<b>REGARDS SUR...</b> Alerte citoyens, mode d'emploi

Laurence Théry, Maire,  
et les élu-es- du conseil municipal du Touvet,

vous souhaitent une bonne année 2022

*Compte tenu du contexte sanitaire,  
la cérémonie prévue le 14 janvier est  
malheureusement annulée.  
Le Maire et les élu-es vous présenteront  
leurs vœux par écran interposé.*



© Hamzasimova - Freepik

# BUDGET PARTICIPATIF : UN NOUVEL OUTIL DE PARTICIPATION CITOYENNE AU TOUVET

La participation citoyenne est au cœur de l'action publique au Touvet depuis plusieurs mandats, pour permettre à de nombreux habitants d'être acteurs de la vie locale.

Depuis plus de 50 ans, bien avant les lois de décentralisation de 1982, des habitants engagés, militants de tous horizons, souhaitaient pouvoir inscrire l'initiative citoyenne dans la construction des politiques publiques locales. L'Isère, et Grenoble en particulier, depuis les Groupes d'action municipale et l'émergence de la politique de ville sous la municipalité d'Hubert Dubedout, sont une terre d'expérimentation et d'implantation de cette mutation démocratique.

Alors que le système démocratique représentatif mobilise moins, se traduisant notamment par une abstention plus forte, la participation citoyenne permet de garder un lien entre les citoyens et la chose publique.

Au Touvet, les outils de la participation citoyenne se développent au fil des années depuis 2008 pour favoriser le dialogue à l'échelle locale. Commissions extra-municipales consultatives et ouvertes à tous, questionnaires, réunions publiques thématiques, visites de quartier, groupes de travail et comités de pilotage pour chaque aménagement urbain, conseil municipal des enfants, conseil des sages,...

À la frontière de la consultation, de la concertation et de la décision le fonctionnement municipal est fondé sur des commissions extra communales présidées par un élu, avec un nombre limité de membres pour :

- permettre une réflexion collective associant élus, habitants, personnalités qualifiées
- être un outil d'aide à la décision pour tous
- organiser la participation active de l'ensemble des habitants à la gestion et à la

vie de la commune, sans réserver le débat aux seuls élus ou confisquer la parole au profit de certains.

Inscrites dans la loi de démocratie de proximité du 27 février 2002 (article L2143-2 du code des collectivités territoriales) ces commissions prennent la forme de comités consultatifs. Composées d'élus et d'un nombre maximum de membres de 10 à 15 personnes (désignées par cooptation, sur volontariat ou par tirage au sort), chacune des commissions créées par délibération du conseil municipal est dotée d'un règlement intérieur. Elles se réunissent régulièrement pour organiser des actions ou réfléchir au montage de projets spécifiques. Elles rendent compte de leurs travaux au conseil municipal, sur le site internet de la commune ou dans les pages du bulletin municipal.



**CONSEIL  
D'ADMINISTRATION DU  
CENTRE COMMUNAL D'ACTION  
SOCIALE (17 membres)**

*Dans notre village, dès que nous avons un problème, nous pouvons nous adresser au CCAS. Il nous aide que cela concerne les enfants, les adultes ou les personnes âgées. C'est une merveille !*

Maité Morize

**COMMISSION MOBILITÉS  
(11 membres)**

*Je veux contribuer au bien être de mon village en participant à des actions concrètes pour réduire notre impact sur l'environnement et favoriser les mobilités alternatives à la voiture individuelle.*

Un membre de la commission

**COMMISSION ÉCO-CITOYENNE  
(13 membres)**

*Commission écocitoyenne = équipe représentative de la commune, qui œuvre pour encourager un mode de vie SAIN et DURABLE au sein de la commune (pour la terre, les êtres vivants et l'humain), donc une façon permaculturelle de voir la vie, qui nourrit le vivant. Elle doit, si elle veut respecter cet engagement, suivre les lois de la nature et non œuvrer contre elles.*

*Son rôle aujourd'hui est très limité, un défi mensuel partagé sur le groupe facebook, de petites activités manuelles de démonstration et d'expérimentation.*

*Ses objectifs n'ont pas été clairement définis jusqu'à présent.*

Béatrice Priquel

**COMMISSION  
CULTURE, ANIMATIONS ET  
PATRIMOINE  
(19 membres)**

*La commission culture est pour moi un lieu d'échanges et de propositions autour des initiatives culturelles au sein de la commune, permettant aux habitants volontaires de s'impliquer plus activement sur ces thématiques.*

Matthieu Lelay

*Nous nous réunissons à la commission culture pour proposer différentes manifestations autour de la culture aux habitants du Touvet. C'est pour moi un lieu d'échange et de convivialité où une énergie commune se déploie autour de l'organisation de ces événements.*

Magali Caillis

**COMMISSION URBANISME  
(14 membres)**

*La commission urbanisme constitue un temps d'échange entre membres du conseil municipal et membres extérieurs (citoyens) sur les autorisations d'urbanisme en cours et plus largement sur les questions d'urbanisme à l'échelle communale (réflexion sur l'évolution du PLU, l'anticipation de certains projets...). Pour ce qui me concerne, le rôle de la commission est d'émettre un avis sur les différents dossiers selon des critères d'insertion paysagère des projets et d'adaptation à leur contexte environnant, dans une recherche de qualité et de cohérence, dans le respect bien entendu des règles d'urbanisme en vigueur. La commission travaille également sur certains sujets particuliers, thématiques (Les clôtures par exemple) ou sectoriels (secteur de projet par exemple), afin de contribuer à l'évolution du document d'urbanisme ou à l'échange avec de futurs porteurs de projet. Les objectifs de la commission sont donc d'accompagner au mieux les projets, voire de les anticiper, pour préserver et respecter les ambiances et qualités paysagères de la commune.*

Caroline Giorgetti



**À** ces commissions se sont ajoutées des instances démocratiques spécifiques :

**Le conseil municipal des enfants** met en pratique l'éducation civique. Les élections ont lieu tous les deux ans, la durée du mandat est de deux ans. Les enfants peuvent s'investir dans la vie de la commune et porter la voix de tous pour imaginer, élaborer et réaliser des projets. Ces jeunes élus appréhendent le fonctionnement de la mairie, collaborent avec la municipalité, les services municipaux, les associations... Ils participent aux cérémonies commémoratives, aux vœux du maire, au repas de aux manifestations...

Le 8<sup>e</sup> conseil municipal des enfants, élu le 28 juin 2021 accompagné par Marianna Costa, conseillère municipale, est composé de : Léon Defay, Yoann Guingand, Zoé Lesage, Corentin Roy, Kilian Blancquaert, Léandre Erpelding, Marion Pinon, Céleste Pourchon, Manon Braillon, Robin Filocamo, Margot Monnier et Lisa Piarulli,

**Le Conseil des Sages** instance de concertation, de réflexion et de proposition, éclaire le Conseil municipal sur des sujets communaux. Ainsi des personnes plus âgées poursuivent leur engagement, autrement. On leur doit la création des jardins partagés, et l'élaboration d'un parcours sport santé.

Le conseil des sages compte 15 membres, 3 nouveaux participants sont candidats.

**Des instances permettent aux parents de s'exprimer sur le fonctionnement des services publics.**

**Le conseil de crèche** rythme la vie du multi accueil « les Touvetinoux » Outil de communication entre tous les intervenants (professionnels, parents, élus, CCAS), il permet de croiser les avis des parents, la gestion quotidienne, voire de faire évoluer les pratiques. Des parents sont candidats chaque année, à la rentrée. **La commission d'attribution des places** dans le même esprit analyse 2 fois par an les demandes et statut au regard des âges, des objectifs de mixité sociale, de types d'accueil...

**Le conseil de centre de loisirs** réunit des parents, représentants les différents âges,

les professionnels et les élus 1 à 2 fois par an. Malheureusement peu de parents sont candidats alors que ce lieu accueille les enfants chaque mercredi de l'année scolaire et



pendant les vacances scolaires. Les usages, ponctuels ou réguliers, permettent de faire émerger des activités diversifiées, de l'animation classique au séjour, les attentes des familles sont multiples voire contradictoires, besoin de temps calme ou recherche d'acti-





2018, pour accompagner la mise en place des changements de rythmes à l'école et fonder la construction des projets de la crèche, du centre de loisirs, des « vendredis jeunesse ». La crise

prévention animation jeunes, à la demande de jeunes en quête de lieux où se retrouver, pour éviter de gêner les riverains de certains quartiers. Ainsi les acteurs locaux - gendarmes, collège, commune, communauté de communes, éducateur de l'APASE, se réunissent pour intervenir dans le champ de la prévention ou pour accompagner des projets comme celui de la création d'un abri jeunes au Bresson.



vités innovantes... Pour retravailler collectivement les contours du centre de loisirs un questionnaire d'évaluation du centre de loisirs, a été transmis à toutes les familles. Il est en cours de dépouillement.

Les politiques publiques développées par la municipalité s'organisent autour d'instances de concertation et de consultation pour valider, amender des projets, enrichir ou porter un regard critique sur des propositions d'actions ou d'organisations.

Cette implication des usagers dans la vie des structures est un des principes du projet éducatif de la commune adopté en 2013, co-construit avec l'ensemble de la communauté éducative pour mettre en dialogue l'ensemble des co-éducateurs.

**Le comité de pilotage du projet éducatif** a vécu à plein régime entre 2013 et

sanitaire a bousculé sa réécriture qui doit aboutir en juin 2022. Les nombreux acteurs de la communauté éducative ont la parole : représentants de l'Education Nationale , écoles et collège, institutions comme la CAF, interlocuteurs locaux comme les assistantes maternelles, associations en lien avec la jeunesse, professionnels des structures enfance et bien sûr usagers représentés par des parents délégués.

Le comité de pilotage du projet éducatif permet d'appréhender les fonctionnements, les enjeux et les contraintes de chacun. Il s'agit d'inventer ensemble les actions et dispositifs visant l'intégration et l'épanouissement des enfants et des jeunes du Touvet.

**La politique jeunesse globale** du Touvet, inscrite dans le projet éducatif territorial, s'est construite autour d'un groupe de

De la même façon c'est le travail de suivi et de construction du PAEN qui a conduit à créer une commission agricole composée de 6 membres.

**La concertation** permet d'engager le débat, de générer des échanges où l'habitant, citoyen, usager, est un interlocuteur de premier rang appelé à réagir, se situer, co-construire. Toute décision prend ainsi en compte les points de vue exprimés. Régulièrement, sur des grands projets, les habitants sont invités à donner leur avis (groupes de travail, réunions publiques...) ce qui permet d'ajuster ou de modifier substantiellement les projets d'aménagements urbains. Dix huit mois de concertation tous azimuts... ateliers de travail, brainstorming, diagnostics en marchant, boîtes à idées, point d'info





© Parc naturel régional de Chartreuse

personnes âgées. Le potentiel éducatif de ce projet ne trouvera sa dynamique que dans un solide travail collectif. Plus rapidement les adultes seront à nouveau invités à déjeuner à la cantine pour apprécier la qualité gustative des repas servis par l'actuel et nouveau prestataire.

Depuis 2014, **des réunions de quartier**, au plus près du quotidien des habitants, permettent aussi aux élus d'échanger sur les projets en cours.

collaboratif à la mairie, réalisation de panneaux, réunions publiques... ont précédé l'aménagement de la grande rue en 2012.

Plus récemment le **projet « MOBY » à l'école élémentaire**, proposé par le Parc de Chartreuse, vise à promouvoir l'éco mobilité scolaire pour :

- favoriser des modes de déplacements moins polluants et plus sûrs pour les trajets des élèves

- sensibiliser les élèves, enseignants et personnels d'encadrement à l'éco mobilité

Cette réflexion se construit avec un comité Moby réunissant parents, enseignants, personnel, associations, élus pour accompagner le diagnostic et proposer des pistes d'actions. Les 1<sup>ères</sup> missions consistent à élaborer un questionnaire pour réaliser une enquête mo-

bilité, et à réaliser un diagnostic en marchant sur l'accessibilité autour de l'école.

À la cantine, en continu ou à chaque fois que la qualité des repas ou l'organisation des temps l'a nécessité, des parents ont pu s'inscrire et tester les temps de midi. Pour l'élaboration de la nouvelle cantine c'est un comité d'usagers qui s'est réuni pour aborder des sujets à intégrer au projet aussi différents que le bruit, la pédagogie, le choix des matériaux ou la connaissance des herbes aromatiques.

**Ce comité d'usagers doit poursuivre son travail** lors de l'ouverture des locaux actuellement en construction. Il permettra de veiller à la bonne appropriation du lieu pour donner toute son ampleur à ce projet majeur qui vise à cuisiner sur place, avec des produits locaux, les repas servis à la cantine, au centre de loisirs, à la crèche, portés aux

Interrompues depuis la crise sanitaire du Covid-19 c'est à la Frette que la 1<sup>ère</sup> réunion de quartier de ce nouveau mandat s'est tenue le 23 octobre dernier. Laurence Théry, Maire, et les élus, avaient donné rendez-vous aux habitants de la Frette devant un des bassins du hameau.

Les élus ont rappelé les travaux réalisés dans le hameau depuis la réunion de quartier de 2017 : enfouissement et voirie rue de la Grande Frette, éclairage public, réfection rues de la Noue, du Pontin, Mire, Chemin de la Vierge et Noyers, création regard rue de la Noue, reprise du fossé vers le manège. De nombreux sujets de tous les jours ont été abordés par les habitants : la fibre, sécurité et vitesse sur la RD90, l'implantation des points de proximité des déchets... Un compte rendu



Le GRÉSIVAUDAN

Colloque

# Bien vieillir en Grésivaudan

**L'HABITAT QUAND ON AVANCE EN ÂGE**

**Mardi 13 octobre 2015**  
Espace Jargot à CROLLES  
9h - 17h

Journée animée par une sociologue, des membres d'associations, des professionnels et des élus du territoire du Grésivaudan.

Venez partager et échanger avec les intervenants!

**Entrée libre\***

**PROGRAMME**

- 9h00 Ouverture du colloque
- 9h50 Conférence "Mon domicile pour l'avenir : faire des choix et adapter"
- 10h40 Présentation des résultats de l'enquête "habitat" de la commission Alertes Grésivaudan
- 11h15 Comment adapter son logement?
- 14h00 Les différentes solutions d'habitat quand on avance en âge : Logements-foyers, résidences intergénérationnelles ou séniors, l'accueil familial social ou appartements regroupés à services partagés.
- 16h50 Conclusion

Plus d'information sur [www.le-gresivaudan.fr](http://www.le-gresivaudan.fr)

\* dans la limite des places disponibles

Contact : Commission Intercommunale Alertes Grésivaudan  
Tél : 06 37 34 24 71 | [perp@aleresde@club-internet.fr](mailto:perp@aleresde@club-internet.fr)

À l'initiative d'Alertes (Association pour la qualité de vie des personnes âgées), de la communauté de communes Le Grésivaudan et du service de l'Autonomie du territoire.

ponctue la rencontre pour engager projets et actions.

**Des questionnaires** permettent aussi de mettre en place de nouveaux axes de politique publique ou de mener des actions particulières.

En 2015 l'opération « Bien vieillir en Grésivaudan », a permis d'effectuer des visites chez les habitants du Touvet pour repérer les besoins d'aménagement d'accessibilité et de rénovation thermique dans les logements de personnes âgées. Parmi les près de 7 000 courriers envoyés ce sont 207 visites d'ergothérapeutes qui ont été effectuées dans le Grésivaudan. Une cinquantaine d'habitants a finalement réalisé des travaux.

Pour réduire la fracture numérique et permettre à tous d'accéder aux outils, un questionnaire a été diffusé à l'automne 2019 pour

identifier les besoins au Touvet. Des ateliers individuels ont débuté à l'automne 2021 pour répondre à des besoins spécifiques. Des ateliers collectifs sont devraient être mis en place sous forme de cycle. 1<sup>er</sup> sujet retenu : la sécurité de mon ordinateur.

Enfin, à chaque demande ou interrogation ou réclamation collective **des réunions publiques** permettent de décrire les difficultés,

d'apporter des réponses ou d'envisager des solutions. Aucun sujet n'est un petit sujet et toutes les interrogations, suggestions, revendications peuvent donner lieu à des échanges.

Ainsi les habitants du Domaine de la Conche rencontrant des difficultés liées à la construction ont rencontré le maire à plusieurs reprises et le sujet est attentivement suivi par la commune.

Dans un autre registre les résidents de la rue de Carcet ont interpellé le maire sur les circulations piétonnes, et les dangers de la vitesse dans cette rue très étroite. Les services municipaux se sont rendus sur place et le maire a organisé une réunion de riverains pour trouver des solutions, même temporaires, de la signalétique en l'occurrence, en attendant un aménagement plus définitif.

De la même façon, le maire a rencontré les entreprises de la zone d'activités du Bresson, le 12 octobre dernier, pour échanger sur les quelques 7 semaines de séjour d'un important groupe de gens du voyage l'été dernier dans la plaine. L'occasion pour Laurence Théry, accompagnée d'André Gonnet, de rappeler que les conditions d'accueil de groupes de gens du voyage de passage dans la vallée dépendent de la mise en œuvre par la communauté de communes d'un schéma élaboré par l'État et le Département. Les riverains ont pu exprimer leur grand mécontentement. Le maire a bien expliqué que la commune, de son côté, prend toutes les dispositions nécessaires pour éviter le stationnement de nouveaux groupes sur le territoire du Touvet mais sans garantie d'expulsion en cas de stationnement illicite. Le Touvet devrait d'ici un an accueillir une aire permanente d'accueil de 10 emplacements pour éviter que cette situation ne se reproduise.

Pour engager encore plus de participation et d'implication des habitants, la commune met en place **un budget participatif**.



# UN BUDGET PARTICIPATIF C'EST QUOI ?

C'est à Porto-Alegre, au Brésil, qu'est né le budget participatif à la fin des années 1980. Ce processus de démocratie participative permet aux citoyens d'affecter une partie du budget d'investissement de leur collectivité à des

projets qu'ils ont eux-mêmes proposés. C'est un des nombreux outils à disposition des collectivités pour permettre aux habitants qui le souhaitent de co-construire l'action publique. Il vient compléter la démocratie représentative en conférant aux

habitants un droit de décision directe et des moyens inédits.

En 2019, en France, seules 130 communes sur 36 000 avaient adopté cette démarche.

## UN BUDGET PARTICIPATIF AU TOUVET POUR QUOI FAIRE ?

### Renforcer

#### la participation citoyenne

- Ouvert à tous les habitants
- À partir de 18 ans
- Chacun peut déposer un projet, participer à la journée de présélection et/ou au vote final.
- C'est totalement ouvert et cela permet de s'engager de manière très concrète pour notre village.
- Un effort particulier sera porté sur la participation des plus jeunes.

### Servir

#### l'intérêt général

- Le premier critère à remplir pour qu'un projet soit retenu pour le vote final ? Être au service de l'intérêt général.
- Les propositions doivent permettre une amélioration qui bénéficiera au plus grand nombre.
- Elles ne doivent pas être à but lucratif ou servir des intérêts particuliers.



© Kerismaker

### Améliorer

#### la transparence de l'action publique

- S'engager dans le budget participatif du Touvet c'est se frotter à la réalité de l'action publique et découvrir qu'elle est soumise à de nombreuses contraintes : financières, réglementaires, juridiques, techniques...
- Cela permet ainsi aux habitants de découvrir la réalité du fonctionnement de la commune et des différentes étapes d'un projet communal.

## BUDGET PARTICIPATIF COMMENT ÇA MARCHE ?

6 septembre 2021

Vote du budget participatif au conseil municipal

Décembre 2021

Publication de l'appel à candidature dans le bulletin municipal

1<sup>er</sup> mars 2022

Évaluation par les services municipaux de la recevabilité des projets au regard des critères détaillés dans le règlement.

Printemps 2022

Journée de présentation, débat et sélection des projets

- Les porteurs sont invités à présenter et débattre de leurs projets devant des citoyens volontaires.
- À l'issue de cette journée, jusqu'à 10 projets pourront être retenus pour passer la phase suivante.



© Kornkun

Juin 2022

Évaluation par les services municipaux de la faisabilité technique, juridique et financière des projets retenus.

Automne 2022

Vote des habitants pour retenir une liste de projets dans la limite de l'enveloppe de 25 000 €.

Fin d'année 2022

Début de la réalisation



© Eucalyp

# UN BUDGET PARTICIPATIF

## POUR FINANCER QUELS PROJETS ?

### Une enveloppe

d'un montant de 25 000 €

- Pour cette **première année**, le conseil municipal a voté une enveloppe d'un montant de 25 000 €.
- Enveloppe à répartir en **au moins deux projets** pour une aide de la commune comprise **entre 5 000 € et 20 000 € par projet**.

### Des propositions

dans des domaines variés

Les propositions des habitants peuvent concerner **un bâtiment, un site, une rue, un quartier** ou l'ensemble du territoire de la commune, dans **tous les domaines : écoles, sports, espace public, culture...**

### Des critères

pour être recevable

- Pour être recevable, et au-delà de la notion d'intérêt général, le projet doit remplir plusieurs critères comme par exemple **relever des compétences de la Ville**, être **techniquement réalisable**, être **suffisamment précis** pour pouvoir être estimé juridiquement, techniquement et financièrement.
- En cas de **création d'un espace**, son entretien doit être **géré par les porteurs**

**de projets eux-mêmes.** Et bien sûr, il ne doit pas entrer en concurrence avec des activités associatives ou commerciales existantes.

- L'ensemble des critères est détaillé dans le **règlement du budget participatif**, voté en conseil municipal le 6 septembre et consultable à la mairie.



© Freepik

## ÇA M'INTÉRESSE

### COMMENT JE PARTICIPE

#### Vous avez un projet à soumettre ?

Avant le 31 mars 2022

- Compléter le dossier **téléchargeable sur le site internet [www.letouvet.com](http://www.letouvet.com)** ou disponible à la mairie.
- Faire parvenir le dossier :
  - **par courriel**, [mairie@letouvet.com](mailto:mairie@letouvet.com)
  - **par courrier** : Mairie du Touvet - 700 grande rue - 38660 Le Touvet
  - en le **déposant à l'accueil de la mairie**

#### Comment devenir membre

du comité de sélection ?

- Faites le nous savoir :
  - **par courriel**, [mairie@letouvet.com](mailto:mairie@letouvet.com)
  - **par courrier** : Mairie du Touvet - 700 grande rue - 38660 Le Touvet
  - en le **déposant à l'accueil de la mairie**
- Vous pourrez **participer à la sélection des projets** lors de la présentation par les porteurs de projets au printemps prochain.



© Kiranshastry

#### QUI PEUT

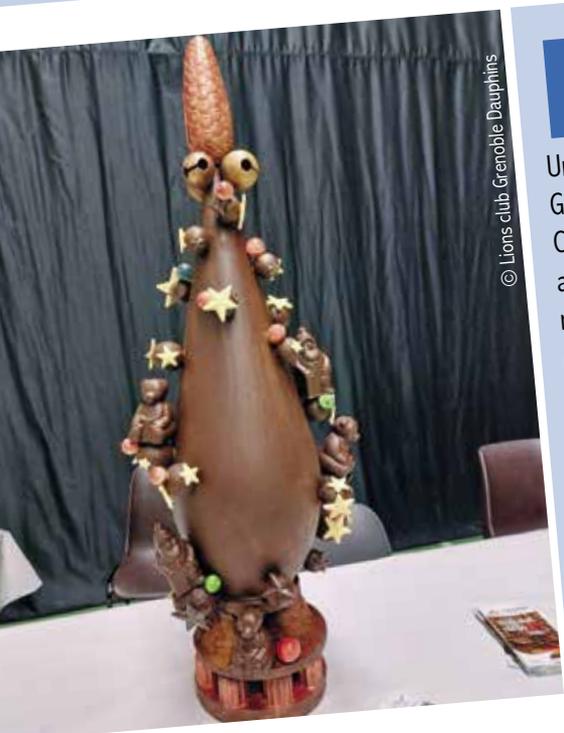
VOTER ?

- Les **Touvetaines** et les **Touvetains**
  - À partir de **18 ans**
  - **Participez au vote qui se tiendra à l'automne 2022** pour choisir le ou les projets qui seront financés.
- Les **modalités de vote** seront disponibles **ultérieurement**

## Retour sur...

**L**a commémoration du 11 novembre est désormais un « hommage à tous les morts de France ». En présence des anciens combattants, des représentants des brigades de gendarmerie du Touvet-Goncelin et du peloton de l'auto-route, des sapeurs-pompiers et de l'Harmonie des deux rives, Laurence Théry, Maire, a évoqué la mémoire d'Emilienne

Moreau « qui fit preuve d'un courage extraordinaire lors des deux guerres mondiales, surnommée la Jeanne d'Arc du Pas-de-Calais ». Le public, venu en nombre en ce retour possible aux commémorations devant le monuments aux morts, a salué l'appel des militaires morts pour la France dans les opérations extérieures en 2020 et en 2021.



© Lions club Grenoble Dauphins

**L**a salle du Bresson accueillait 20-21 novembre le Salon du chocolat et des saveurs gourmandes. Une 1<sup>ère</sup> organisée par le Lions club Grenoble Dauphins au profit de Handi Chiens qui a permis de remettre à cette association un chèque de 3 000€ permettant de dresser 3 chiens pour les remettre aux bénéficiaires. Avec plus de 2 000 visiteurs ce 1<sup>er</sup> salon a aussi permis de découvrir les pâtisseries de demain et récompensé les élèves de du Lycée des métiers de l'hôtellerie les Portes de Chartreuse. Trois d'entre eux ont ainsi été récompensés au titre du meilleur de 12 gâteaux proposés au jury.



© Lions club Grenoble Dauphins



**U**n week-end animé au Touvet le 20-21 novembre. Pendant 2 jours, le festival Ça (re)joue dans le Grésivaudan a proposé des spectacles pour tous les publics : enfants, adultes... Des spectacles variés ont été proposés permettant de toucher un large public, de 5 à 99 ans. Au coeur des sujets, l'urgence écologique, le gapillage et le respect de la nature. L'Accorderie du Haut Grésivaudan et Cœur de Savoie proposait de la petite restauration et une buvette avant les spectacles. Au pôle culturel la salle était comble - dans le respect des consignes sanitaires et des gestes barrière.

**L**e défi éco-citoyen du mois de novembre proposait de réduire ses déchets en compostant. Un éco-atelier pour fabriquer son bac à compost s'est tenu le 20 novembre Place de l'École, dans le cadre de la Semaine européenne de réduction des déchets.



© Pascale Cholette

**ANNULÉ**



**A**près Little Nemo ou la vocation de l'aube, au mois d'octobre, le second déplacement à la MC2 prévu le 17 décembre devait permettre aux Touvetains de découvrir le spectacle de théâtre Héritiers de Nasser Djemai. On espère que les autres spectacles pourront avoir lieu, comme Möbius, le 26 janvier (p15)  
Ces spectacles sont proposés dans le cadre du partenariat de la commune avec la MC2 grâce à une cotisation de 350 €, la commune peut acheter des places au prix adhérent pour des réservations collectives. La MC2 participera aux frais de transport en car pour les achats groupés d'au moins 25 places. Ce partenariat permet également aux habitants du Touvet de bénéficier gratuitement de la carte adhérent et donc de tarifs préférentiels. Il suffit de se présenter à la mairie avec un justificatif de domicile.



**L**e mois de décembre a débuté avec un espace de gratuité proposant en même temps un atelier intégré au défi éco-citoyen de décembre : « un Noël zéro déchet ». Il était possible de réaliser des sacs emballage cadeaux, d'apprendre l'art des furoshikis\* et de découvrir pleins d'astuces pour que le mois de décembre ne soit pas synonyme de montagnes de déchets !

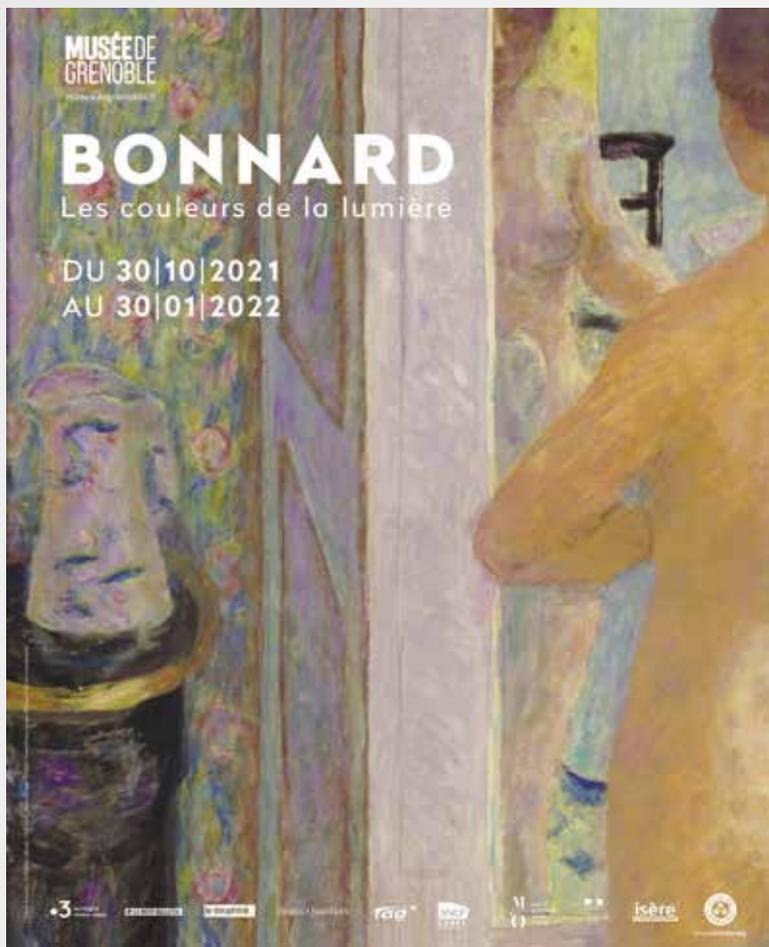
\*Le furoshiki c'est l'alternative zéro déchet à l'emballage cadeau. C'est un tissu réutilisable servant à emballer ou transporter des biens et cadeaux. Il est issu d'une tradition japonaise qui remonte à plus de 1200 ans !



# À noter dans vos agendas

**Attention tous ces événements sont soumis au respect des règles sanitaires en vigueur à ce moment-là et sont susceptibles d'être annulés si les conditions sanitaires l'imposent.**

## *Pierre Bonnard, les couleurs de la lumière au Musée de Grenoble*



Le musée de Grenoble en partenariat avec le musée d'Orsay présente une grande exposition consacrée à Pierre Bonnard. Rassemblant plus de 75 peintures et une quarantaine d'œuvres sur papier (dessins, affiches, photographies), elle propose un parcours inédit embrassant la totalité de son œuvre avec, comme fil rouge, le thème de la lumière et les différentes couleurs et nuances qu'elle revêt au cours de sa vie et selon les lieux où il séjourne.

fréquente l'académie Julian, puis il est reçu à l'école des Beaux-arts.

Entre 1891 et 1893, Bonnard peint principalement des scènes de la vie de Paris. En 1896, se déroule la première exposition personnelle de Bonnard au sein de la Galerie Durand-Ruel. Il réalise les décors d'Ubu roi d'Alfred Jarry avec Paul Sérussier. En 1909, l'artiste découvre les couleurs du Midi qui influenceront fortement ses œuvres. En 1912, il fait la connaissance de Monet.

En 1924, a lieu une rétrospective de son œuvre à la Galerie Druet à Paris. En 1928, se déroule une exposition particulière à New-York, chez Hauke. En 1939, Bonnard se retire au Cannet, il ne reviendra à Paris qu'à la fin des hostilités.

Bonnard passa durant sa jeunesse toutes ses vacances dans un petit village en Isère, Le Grand-Lemps, d'où était originaire sa famille paternelle. Néanmoins, jusqu'à présent le musée de Grenoble n'avait encore jamais organisé une exposition dédiée à cette figure majeure de l'art du XX<sup>e</sup> siècle.

**L**a commune propose une visite guidée de l'exposition « *Pierre Bonnard. Les couleurs de la lumière* », le dimanche 16 janvier au Musée de Grenoble. **Départ en bus du Touvet à 14h45, rendez-vous devant la Trésorerie du Touvet.**

La possibilité de découvrir une exposition sans se soucier du déplacement jusqu'à Grenoble.

Il suffit de s'inscrire gratuitement à la mairie, en précisant si vous souhaitez assister à la visite guidée ou seulement bénéficier du déplacement jusqu'au Musée et de l'entrée du Musée.

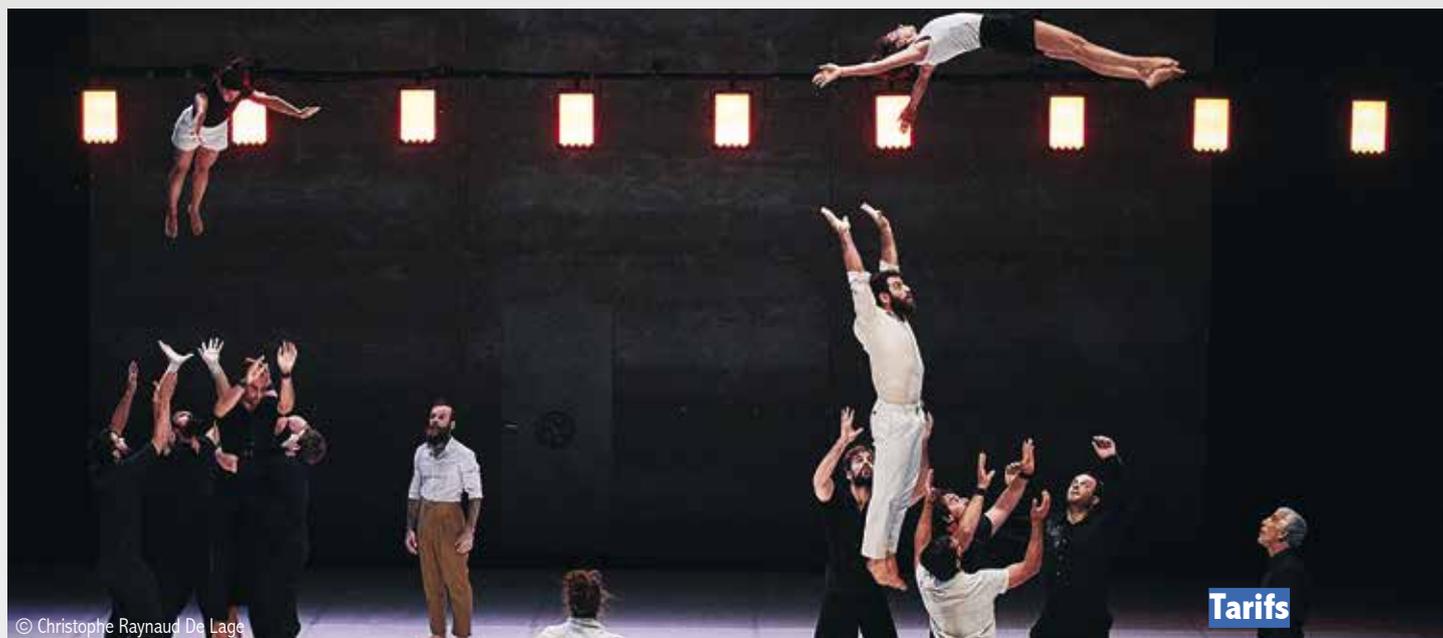
**Attention, le nombre de places est limité !**

Pierre Bonnard est un peintre français né en 1867 à Fontenay-aux-Roses et décédé en 1947 au Cannet. Pierre Bonnard



© Musée de Grenoble

## Spectacle *Möbius* à la MC2



© Christophe Raynaud De Lage

**T**roisième déplacement de la saison à la MC2, rendez-vous pour le spectacle *Möbius*, mercredi 26 janvier. Il suffit de réserver sa place à la mairie, de se présenter au rendez-vous à 18h45 devant la Trésorerie et de profiter de sa soirée.

Collectif de portés acrobatiques, la Compagnie XY dévoile *Möbius*, un spectacle qui célèbre la force de la nature. Vivant et vibrant. *Möbius* a été construit comme un continuum, sans séquences successives. Les acrobates rompent ainsi avec le cirque traditionnel composé de numéros délimités par une lumière et une musique dédiées.

### Pour les habitants du Touvet,

10 € - Adultes

6 € - Chômeurs, étudiants, mineurs, minimes sociaux

Gratuit - Enfants de moins de 12 ans

### Pour les habitants des autres communes,

18 € - Adultes

10 € - Tarifs réduits et enfants

## Commémoration du 19 mars



Rendez-vous **le samedi 19 mars à 11h au monument aux morts** pour la commémoration de la fin de la guerre d'Algérie.

# ÉTAT CIVIL

La Mairie de Saint Martin d'Hères ne demande plus l'autorisation aux parents pour communiquer sur la naissance de leur enfant. Nous ne pouvons donc plus publier que les naissances ayant lieu dans les autres maternités ou à domicile. Si vous souhaitez néanmoins apparaître dans le bulletin municipal n'hésitez pas à nous faire part de vos naissances !

## Décès

Le 1<sup>er</sup> juillet 2021

**Jean-Marie JULITA**

Le 12 juillet 2021

**Jacques LAURENT**

Le 18 juillet 2021

**Alain MENEAU**

Le 7 août 2021

**Marcel PAULY**

## PETITES ANNONCES

### Ouverture d'un caviste dans la zone commerciale des Grandes Terres



gasin qui correspond à leurs convictions. Ils sont spécialisés dans les vins « propres », et majoritairement labellisés AB, Nature et progrès, Demeter, Biodyvin, AVN.... Ils promeuvent les vins locaux.

Une nouvelle enseigne au Touvet, à découvrir absolument ! N'hésitez pas à leur rendre visite !

#### Plus d'info

Rue de Prépontin

ZA du Bresson

09 86 56 86 56

Ouvert du mardi ou vendredi 9h-12h30 /  
14h-19h et le samedi de 9h à 19h.

**A** tous vins magasin de vins, bières et spiritueux a ouvert au Bresson. Joris Chaillol et Joseph Guérin, à l'initiative de ce projet, sont sommeliers et souhaitent mettre leur expérience en commun développer un ma-



### Les arts et métiers du Touvet recherchent un garage

**L'**association des Arts et Métiers du Touvet recherche, pour stationner leur véhicule, un garage ou une grange. Si vous possédez un lieu pouvant convenir pour garer leur estafette surélevée, **n'hésitez pas à contacter Alain Grand – 04 76 08 47 59.**

# UN TERRITOIRE EN COMMUN

## 2<sup>e</sup> CAHIER AGRICOLE A CONSERVER

Des deux rives qui bordent l'Isère, la rive gauche, pays de la houille blanche et des torrents de la chaîne de Belledonne, a un passé industriel, tandis que la rive droite, bordée par le massif de Chartreuse, est inscrite dans une histoire agricole.



# L'AGRICULTURE AU TOUVET AU FIL DU TEMPS

**S**ans remonter très loin, l'activité agricole de la première moitié du 19<sup>e</sup> siècle au Touvet, comme dans le reste de la vallée n'est pas spécialisée. Chaque famille entretient des vignes, cultive du chanvre, des céréales, essentiellement du blé, et élève des vers à soie. La production de cocons, avec la création d'une magnanerie au Touvet en 1846 atteint 5 500kg. Les foires et les marchés organisés dans tous les villages se centrent sur le commerce du bétail.



Cartes postales et photos fournies par Le Touvet Dantan



À partir de la seconde moitié du 19<sup>e</sup> siècle, l'activité de la vallée change : la rive droite, très agricole voit sa population diminuer au profit du développement de la main d'œuvre des industries papetières et métallurgiques de la rive gauche. **Ainsi, Le Touvet passe de 1678 habitants en 1857 à 1300 habitants**

**en 1902.** Les cultures industrielles du chanvre, de la soie ou du colza disparaissent au début des années 30. Touchées par les maladies, les cultures de la vigne et du vers de soie sont fragilisées au bénéfice de la production de tabac et de betterave qui assurent un revenu plus stable. **En 1938, on compte près de**

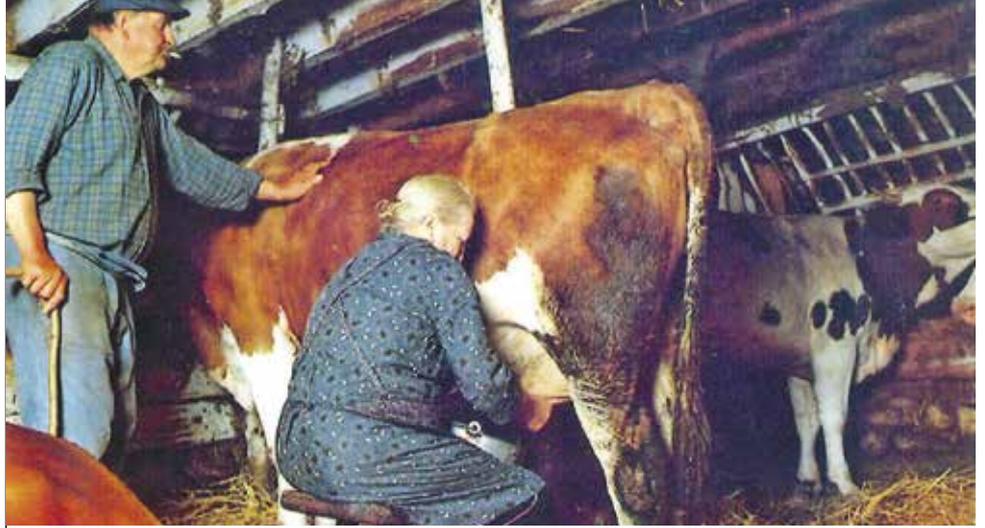
## **80 planteurs de tabac au Touvet.**

Malgré la crise du Phylloxera en 1936, 140 viticulteurs répartis dans les communes du Touvet, Saint Vincent de Mercuze, Sainte Marie d'Alloix, la Flachère, le Cheylas, la Buissière et Goncelin, se réunissent pour créer la cave coopérative du Touvet, sur la commune de Saint Vincent de Mercuze qui mettra fin à la production de vin dans chaque maison.

Jusque dans les années 60, le Touvet est un village composé essentiellement d'agriculteurs. La plupart des familles cultivent quelques parcelles, dans la plaine pour la production de céréales, sur les coteaux pour la vigne, et élèvent quelques vaches, volailles ou porc. Les fermes les plus importantes sont composées d'une maison d'habitation et d'une étable qui donnent sur une cour fermée.

À partir des années 70, la vocation agricole de la commune devient moins importante même si les activités principales de viticulture, de production de céréales et de nuciculture restent présentes. Au fil du temps, les exploitations familiales ne sont plus reprises, une nouvelle population arrive, investit les coteaux où se développent des habitations. La pression sur le foncier augmente d'année en année.

L'importance de la préservation du foncier agricole et des espaces naturels a émergé progressivement depuis les années 2000 et s'est traduite au fil de l'évolution des documents d'urbanisme, des Plans d'occupation des sols aux Plans locaux d'urbanisme, et des lois : loi LAAF et loi ALUR en 2014 et plus récemment encore la loi Climat et résilience du mois d'août 2021, qui vise le « zéro artificialisation nette ». La commune a suivi cette tendance depuis 2008 et identifié les possibilités d'urbanisation future et le



reclassement d'anciennes zones à urbaniser (zone AU - à urbaniser - dans le PLU) en zone agricole. En effet au bout de 9 ans sans projet d'aménagement ou acquisitions foncière, les zones AU redeviennent automatiquement agricoles ou naturelles.

Anticipant sur la loi Climat et résilience qui vient d'être votée, la municipalité, entre 2008 et 2014, avec l'actualisation du diagnostic agricole de 2002 et l'élaboration d'une nouvelle réglementation des

boisements, a appuyé la démarche des agriculteurs pour faire valoir la nécessaire protection des terres et le développement de l'agriculture. En 2018, la mise en place du 1<sup>er</sup> périmètre de protection des espaces naturels et agricoles périurbains de l'Isère, « **PAEN** », a permis de protéger 537 hectares de terres agricoles et naturels. L'élaboration du plan d'actions se traduit par des actions, pragmatiques, pour soutenir et développer l'agriculture.

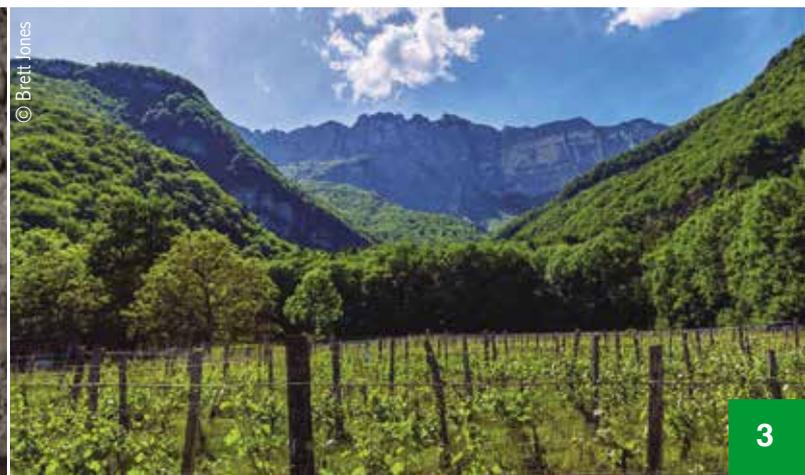
## De façon très concrète, ce PAEN met en place des actions qui accompagnent le développement de l'agriculture et la préservation des espaces. Quelques morceaux choisis à suivre...



En travaillant sur le foncier et l'acquisition d'un bâtiment c'est

l'installation dans la commune d'une exploitation viticole, le domaine des Rutissons, que la commune a soutenu. Dotée d'un total de 14 hectares, répartis sur Saint-Vincent-de-Mercuze, La Terrasse et le Touvet, Laurent Fondimare et Wilfrid Debroize développent des vieux cépages qui s'exportent dans le monde entier. Leur production est composée de trois

cépages blancs, la Verdesse, autrefois très répandu dans le Grésivaudan, la Jacquère, originaire de Savoie et le Vioignier, issu du nord de la vallée du Rhône. Les deux cépages rouges, l'Etraire de la d'Huy et le Persan sont tous les deux originaires du Grésivaudan





Depuis 2017, là encore avec l'appui de la commune et des agriculteurs, des échanges de parcelles ont permis à Maxime Germain et Renaud Stalinski de créer une ferme qui cultive de la spiruline. Dotée d'un bassin de culture et d'un bâtiment d'exploitation en ossature bois, isolé en paille, intégrant un laboratoire, la est parfaitement intégrée dans la plaine agricole.



## Les jardins du TOUVET!



Un verger et des cultures d'épices ont pu se développer grâce à la récupération par la commune et à la vente à une agricultrice en reconversion professionnelle, Sabrina Grandmaire, d'une parcelle de 2 000 m<sup>2</sup>.

Enfin, par échanges, ventes et achats, la municipalité a pu proposer trois îlots de parcelles pour un total de 5hectares à de jeunes agriculteurs maraîchers à la recherche de terres, pour fournir notamment la nouvelle cantine des écoles. À l'issue

d'un jury ce sont « les jardins du Touvet », créées par deux jeunes agriculteurs qui vont s'installer dès 2022.

## Lien social entre les agriculteurs et les habitants



Pour faire découvrir la profession agricole et l'ensemble des agriculteurs du Touvet, Le PAEN a permis de créer une commission agricole composée d'élus et d'agriculteurs de la commune pour inventer des formes de communication et définir des actions permettant de faire découvrir à chaque habitant les ressorts de la profession et les enjeux vitaux qu'elle porte. Ainsi, grâce à l'aide de l'agence de communication Jour J les Touvetain-e-s vont découvrir tous les mois un portait d'agriculteur ou d'agricultrice et le journal municipal, 2 fois par an, informe les habitant-e-s des actions en cours.



# SOLIDARITÉS

## Un très beau bilan pour Octobre rose



© Step by step



© Step by step



© Step by step

**L**e 23 octobre, la salle du Bresson s'habillait de rose pour l'événement annuel de l'association Step by step, Octobre rose et sa zumba. L'ensemble des bénéficiaires de la soirée sont reversés à l'association AGARO (Association grenobloise d'aide et de recherche en oncologie). Agaro œuvre dans le développement de la recherche médicale clinique et scientifique en cancérologie et apporte également un soutien aux patients atteints de cancer en leur proposant gratuitement, des thérapies non médicamenteuses complémentaires

pendant et/ou après les traitements du cancer.

Cette année Octobre rose était un cru exceptionnel... Au programme sensibilisation, zumba, flamenco et concert de Houcine, finaliste de la Star academy 2. Une magnifique opération de solidarités qui a permis de remettre à Agaro un chèque de 6 635 €.

Grâce à des partenaires engagés et fidèles, cette édition élaborée en un temps record, compte tenu des incertitudes sanitaires, a été une vraie réussite !



**C**haque année en France, le cancer du sein touche plus de 58 000 femmes et provoque 12 000 décès. Bien que la grande majorité des patientes guérissent, le cancer du sein reste la 1<sup>ère</sup> cause de décès par cancer chez la femme. C'est pourquoi la prévention, le dépistage et le développement de nouveaux traitements sont primordiaux.

## Des festivités de fin d'année bouleversées

**O**n aurait pu penser que cette année 2021 ressemblerait (un peu) plus aux années précédentes. Mais avec cette 5<sup>e</sup> vague de Covid, c'est porte ouverte et sans moment de convivialité que les + de 65 ans sont venus retirer leurs colis de Noël le ven-

dredi 3 décembre, grâce à la présence des membres du CCAS accompagnés de Marianna Costa et des jeunes élus du CME.

Le repas, annulé ce dimanche 5 décembre, a été remplacé par une distribution de colis le 20 dé-



28 colis simples et 29 colis doubles distribués le 20 décembre

93 colis simples et 122 doubles ont ainsi été distribués le 3 décembre



cembre pour les 88 inscrits de la très traditionnelle et belle rencontre du repas de Noël, très déçus.

Les élus ont ensuite procédé à la distribution à domicile pour les personnes ne pouvant pas se déplacer.

# Les ateliers et conférences du CCAS redémarrent

## Entraîner sa mémoire...

Le CCAS du Touvet s'est engagé dans l'accompagnement des personnes en perte d'autonomie à travers le portage de repas, l'aide aux courses, un projet de parcours ludique de santé et un suivi des personnes isolées grâce à des bénévoles engagés.

Si ces projets sont positifs, ils ne sont bien entendu pas suffisants. La période

liée au confinement a mis en exergue le besoin fort des personnes en perte d'autonomie de se retrouver pour échanger et l'importance de la stimulation intellectuelle pour le bien-être psychologique des personnes. C'est dans ce contexte qu'a germé l'idée de mettre en place des ateliers mémoire. En effet,

les pertes de mémoire, les oublis répétés et fréquents notamment, handicapent la vie quotidienne et peuvent conduire petit à petit à la désocialisation. Mais la mémoire s'entretient et doit être stimulée. Les ateliers mémoire proposent des exercices de mémorisation simples, ludiques et attrayants...

- Pour stimuler les neurones et aiguïser la curiosité.
- Développer une démarche de prévention
- Lutter contre l'isolement



© Tumisu de Pixabay

L'atelier mémoire est un moyen d'entretenir de façon ludique une capacité qui s'éteint peu à peu. C'est également un lieu d'échanges et de communication qui utilise et stimule la mémoire des personnes âgées pour renforcer leur identité, leur apporter des repères dans le temps et l'espace et, de ce fait, augmenter leur capacité d'autonomie

**Une session de plusieurs ateliers est prévue au premier semestre 2022.**



## Des activités en ligne gratuite pour tous les seniors Isérois



**GRATUIT**  
**EN DIRECT**  
**INTERACTIF**  
**FACILE**

### CONFÉRENCES EN LIGNE

PROGRAMME DE SEPTEMBRE À DÉCEMBRE 2021

PARTICIPEZ À NOS CONFÉRENCES EN DIRECT ET POSEZ VOS QUESTIONS À NOS EXPERTS

<p><b>JEUDI 09 SEPTEMBRE - 15H30</b> Capitaliser sur l'énergie de l'été pour optimiser sa santé. Baris Perrin, naturopathe</p>	<p><b>VENDREDI 10 OCTOBRE - 15H30</b> La sérénité, une clé du bonheur. Aurilia Dupont, Psychologue Clinicienne</p>
<p><b>MERCREDI 15 SEPTEMBRE - 11H</b> Prendre soin de soi au quotidien dans les huiles essentielles. Valérie Guarnic, conseillère en huiles essentielles</p>	<p><b>JEUDI 14 OCTOBRE - 15H30</b> Le petit déjeuner. Baris Perrin, naturopathe</p>
<p><b>JEUDI 16 SEPTEMBRE - 15H30</b> Remboursements des lunettes : comment ça fonctionne ? Agnès Baud, Présidente du groupe Partner CapSanté Assurances</p>	<p><b>MERCREDI 20 OCTOBRE - 15H30</b> Dangers de la maison, danger pour tous. Fabien Valabrè, An de la Croix Rouge Française</p>
<p><b>VENDREDI 17 SEPTEMBRE - 11H</b> La Psychologie Positive, ce n'est pas la Pensée Positive ! Virginie Debard, Psychomotricienne</p>	<p><b>JEUDI 21 OCTOBRE - 15H30</b> Préparer et faire respecter ses dernières volontés. Charles Sempoux, directeur de l'Institut</p>
<p><b>MERCREDI 22 SEPTEMBRE - 15H30</b> KIT anti-arnaques (partie 2) Florence Tournier, présidente de l'Association Réseau Anti-Arnaque</p>	<p><b>MARDI 26 OCTOBRE - 15H30</b> Prévenir les infections hivernales. Baris Perrin, naturopathe</p>
<p><b>LUNDI 23 SEPTEMBRE - 11H</b> Entretiens sa force, comment, pourquoi ? Les 13 bonnes raisons. Jacques Choquet, Éducateur sportif diplômé d'Etat</p>	<p><b>MERCREDI 27 OCTOBRE - 11H</b> Comment bien choisir ses aides auditives (guidance avant de l'achat) Journée Nationale de l'Audition. Virginie Fajard, psychomotricienne et naturopathe</p>
<p><b>MERCREDI 6 OCTOBRE - 11H</b> Entretiens sa souplesse, comment, pourquoi ? Les 13 bonnes raisons. Jacques Choquet, Éducateur sportif diplômé d'Etat</p>	<p><b>VENDREDI 29 OCTOBRE - 11H</b> Les thérapies naturelles face à l'hiver. Virginie Fajard, psychomotricienne et naturopathe</p>

Ces activités vous sont offertes par le Département de l'Isère et ses partenaires de la Conférence des Financiers de la Prévention de la Perte d'Autonomie.

Le département de l'Isère, via la conférence des financiers, donne accès à l'ensemble des seniors Isérois à un programme de 400 activités en visioconférence. Les thématiques sont variées : santé, culture, sport, vie pratique...

Chacun peut s'inscrire gratuitement à HappyVisio : [www.happyvisio.com](http://www.happyvisio.com) avec le code HAPPY38.

Une fois inscrit, il ne reste qu'à sélectionner ses activités. Les vidéos sont accessibles pendant 3 mois. Un atelier va être organisé par le Centre communal d'action sociale pour présenter le dispositif, **si vous êtes intéressés, contacter la mairie 04 76 92 34 34**



© Fancyrave1 de Pixabay

Vous souhaitez un accompagnement numérique pour pouvoir profiter de ce service ? La commune vous propose un accompagnement individuel à l'utilisation de l'ordinateur, du smartphone, de la tablette. Les agents de la bibliothèque peuvent vous aider.

### Plus d'infos

pour vous faire connaître et vous inscrire, contactez la bibliothèque  
04 58 00 50 27

## Café des aidants, le programme 2021-2022

**A**nimé par des professionnels, le Café des aidants est un temps convivial d'échange et d'information en libre accès organisé par le Dépar-

tement de l'Isère avec le soutien de l'Association française des aidants. Un mardi par mois, de 14h40 à 16h30, il est proposé aux aidants de venir échanger leur

expérience avec d'autres aidants, autour d'un thème et d'un café. L'accès est libre et gratuit, sans obligation d'assiduité.



Nous vous donnons rendez-vous, un mardi par mois, de 14 h 30 à 16 h 30, autour d'un thème.

### PROGRAMME : à l'ATTERRO (Lumbin) & autres (Froges et Bernin)

**Mardi 9 novembre 2021**

**EHPAD... quelle idée je m'en fais ?**

**Mardi 14 décembre 2021**

**Entre bienveillance et maltraitance, pourquoi ne pas en parler ?**

**Mardi 11 janvier 2022 – EHPAD Belle Vallée à Froges**

**Je suis démuni face à son comportement**

**Mardi 1er février 2022 – Maison Du Département à Bernin**

**Prendre du temps pour soi, oui, mais comment ?**

**Mardi 1<sup>er</sup> mars 2022**

**Proposer ou imposer ?**

**Mardi 12 avril 2022**

**La vérité est-elle bonne à dire ?**

**Mardi 10 mai 2022**

**Ces petits riens qui font la vie plus belle ..., venez avec vos recettes et astuces.**

**Mardi 14 juin 2022**

**Etre aidant, est-ce naturel ?**

**Mardi 12 juillet 2022**

**Thème libre**

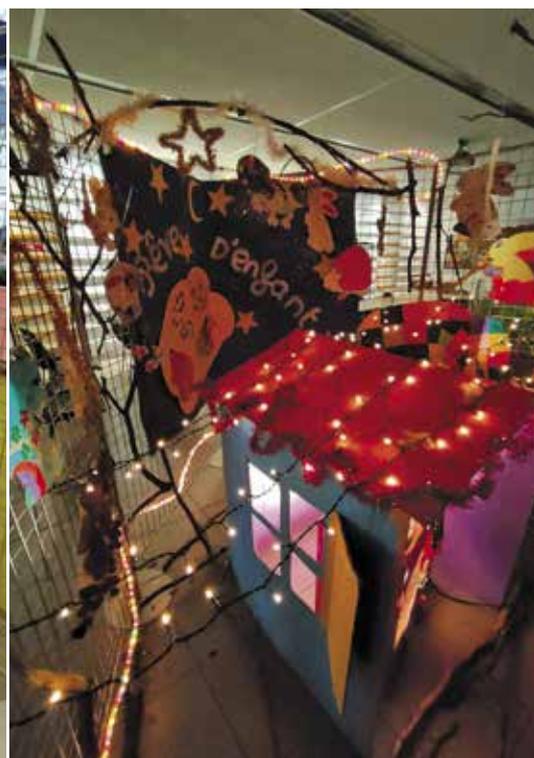


**L'ATTERRO : 125 Chemin des Longs Prés - 38 660 LUMBIN**  
(près de l'aire d'atterrissage des parapentes)  
L'accès est libre et gratuit, sans obligation d'assiduité.  
Participation : 1 consommation prise sur place



**Renseignements au service Autonomie de BERNIN**  
04 56 58 16 41

# Vacances des « Grappaloups » et des jeunes



Les activités périscolaires des enfants et des jeunes ont repris au mois de septembre. Les enfants sont accueillis les mercredis et pendant les vacances à l'école maternelle car en attente d'expertise le bâtiment des Grappaloups n'est toujours pas accessible. Les jeunes ont, eux, investi l'école élémentaire, dans les salles du premier étage du « crayon ».

Les vacances de la Toussaint ont permis à tous de profiter d'activités variées. Les jeunes ont réalisé un présentoir en palettes pour une vente sur le marché et devant l'école des Trois cours. Ils proposent des produits qu'ils ont fabriqués pour compléter le financement de séjours et de sorties. Cette année, ils étaient également présents sur le marché de Noël du Sou des écoles et s'installent régulièrement devant l'école des Trois cours

pour proposer des goûters aux écoliers. Ils ont également fêté Halloween à Walibi, une sortie déguisée et effrayante... Les plus jeunes ont profité de la météo clémente pour réaliser des sorties sur le Plateau des petites roches, montée en funiculaire, balade au grand air et activités extérieures. Des activités leur étaient également proposées au centre : expériences, jeux...



## Déneigement, mode d'emploi

La saison hivernale, avec ses chutes de neige, est arrivée... Le plan de déneigement de la commune prévoit une intervention systématique sur les voies publiques, à raison de un à deux passages par jour, effectués par le prestataire de la commune ou par ses agents municipaux, en fonction des localisations. Le déneigement commence sitôt la neige tombée, résistante à plus de 5 cm de hauteur.

Quelques règles à respecter pour le meilleur déneigement

- Ne stationner que sur les emplacements autorisés. Souvent les camions ne peuvent pas intervenir car des véhicules bloquent les accès. Veillez à ne pas entraver la bonne marche du service public.
- Habitants, pensez à déneiger les

trottoirs devant chez vous. C'est une obligation légale.

Et même si les équipements ne sont pas obligatoires au Touvet - contrairement à

certaines communes de l'Isère et du Grésivaudan définies par le Préfet - automobilistes équipez-vous car le déneigement ne fait pas tout, surtout dans les rues en pente.



© Montypeter - Freepik

## Le mode de collecte des déchets change au Touvet !



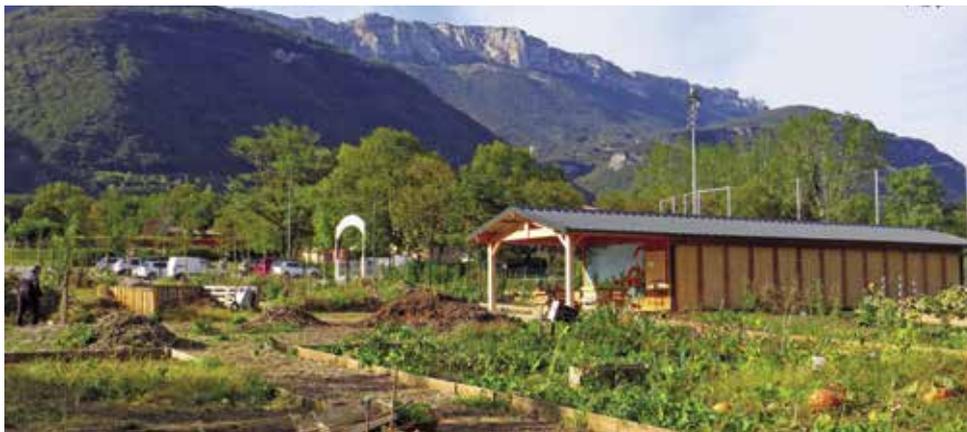
**L**a collecte ne sera plus réalisée en porte à porte mais en points de proximité. Depuis plusieurs années, la commune expérimente ce mode de ramassage via des containers aériens d'apport volontaire : à la Conche, au centre du village, vers la gendarmerie, au Bresson, etc. Parallèlement lors des réunions de quartier des années précédentes une

présentation et des échanges ont permis d'identifier le meilleur emplacement pour ces conteneurs. L'implantation devrait débuter au mois de Mars. Le conteneur à verre ne sera pas systématique, notamment lorsque les points sont proches des habitations. Pour une meilleure intégration paysagère, des conteneurs semi enterrés seront aussi déployés progres-

sivement car jusqu'à présent les travaux à réaliser pour leur implantation sont en totalité à la charge de la commune, soit 5 000 € par container.

La mise en place de ces points de proximité est l'occasion de développer le compostage collectif, car la loi sur le ramassage des bio déchets intervient en 2024.

# Retour sur trois années de jardins partagés



Inaugurés en 2018, les jardins partagés rencontrent un beau succès.

Les 23 parcelles sont toutes occupées et ravissent les jardiniers ; certains partagent une parcelle qu'ils trouvaient trop grandes...

Constitués de 23 parcelles de 50 m<sup>2</sup> chacune et d'un bâtiment regroupant les casiers des jardiniers, leur permettant de stocker leur matériel, les jardins partagés respectent les engagements de la municipalité en matière d'environnement. Ainsi, les pratiques vertueuses du jardinage écologique sont appliquées par les jardiniers :

- respecter la ressource en eau en luttant contre le gaspillage, en favorisant le paillage, en choisissant des végétaux adaptés au sol et au

climat et en supprimant les intrants chimiques

- respecter la vie du sol en renonçant à l'usage des herbicides et en privilégiant le désherbage manuel ou mécanique ainsi que l'utilisation des engrais verts
- accueillir la biodiversité végétale et animale en diversifiant les plan-

tations, en créant des conditions d'accueil favorables à la faune et en supprimant le recours aux pesticides chimiques

- pratiquer le compostage des déchets organiques
- privilégier les modes de déplacement doux pour se rendre aux jardins

Chaque année, un appel à candidatures est lancé auprès de la population afin de remplacer les jardiniers partant. Une liste d'attente, constituée si certains choisissent d'arrêter en cours d'année, compte aujourd'hui 19 candidats potentiels.

Cette année, un jardinier n'a pas souhaité poursuivre l'aventure permettant à des personnes en colocation de bénéficier chacune de leur propre parcelle.



## Défis écocitoyens, des fêtes de fin d'année zéro déchet



Pour le mois de décembre, la commission écocitoyenne a proposé aux Touvetains de relever le défi d'un Noël zéro déchet ! Un atelier accompagnait l'espace de gratuité du mois de décembre. Il était donc possible de trouver un objet déposé par quelqu'un et de l'emballer en mode zéro déchet en

s'arrêtant à l'atelier. Il était possible de réaliser des sacs emballage cadeaux, d'apprendre l'art des furoshikis et de découvrir pleins d'astuces ! Ce défi était l'occasion de découvrir pleins d'astuces pour que le mois de décembre ne soit pas synonyme de montagnes de déchets !

Rendez-vous en 2022 pour de nouveaux défis et de nouveaux ateliers et en attendant vous pouvez participer aux échanges sur internet, via le groupe Facebook Défis éco-citoyens Le Touvet.

# TRAVAUX



**Le réaménagement de la place de l'école a démarré** : l'abri de la terrasse en métal a été démonté début novembre. Avant la fin de l'année, si le temps le permet, le « décroûtage » de l'enrobé permettra de revégétaliser la place.



Attention plus aucun stationnement n'est autorisé en contrebas ! Sous peine de verbalisation car des travaux destinés à l'implantation de colonnes semi enterrées de déchets ménagers doivent bientôt démarrer.





**Les travaux de la cantine se poursuivent.** Les fondations sont coulées, les murs du sous-sol sont montés. Pour Noël la première dalle sera coulée...





**Les expertises se succèdent aux Grappaloups** pour comprendre la raison du léger affaissement des sols constaté en mars dernier. Un bureau d'études a fait des carottages dans les dalles du 1<sup>er</sup> et du 2<sup>e</sup> étage.



**Des « sens interdit » implantés rue de Gagnoux**, et une interdiction de tourner à droite de la rue de la Source en descente, permettent de limiter le passage de véhicules volumineux qui souvent se trouvent bloqués au bout de la rue leur imposant alors une marche arrière très hasardeuse...



**Enedis réalise les travaux d'enfouissement de la ligne électrique haute tension qui traverse le Touvet**, pour fiabiliser le réseau et éviter les problèmes de coupure de courant lors des intempéries. Les travaux ont débuté en septembre et se poursuivent dans la zone artisanale du Bresson. Rue du Gouverneur, Chemin des Grapillons, rue de la Perrière, intersection Grande rue/route du Bresson, route du Bresson, rue de Préponton, à venir rue des Corvées jusqu'à Goncelin.



**Le nouveau verger des Lavandières prend forme.** Situé à côté du parc de jeux du parking Plaussu, cette parcelle destinée à devenir un nouvel espace vert pédagogique de détente compte sept arbres : des pommiers, un poirier, des cerisiers, des pruniers... Au printemps on espère planter 40 petits fruitiers des groseilliers, des framboisiers, des cassissiers... Dont chacun pourra récolter les fruits.  
Chaque arbre va être identifié par une plaque gravée par la société Fontaine – Insertion.



## Urbanisme

La modification n°8 du plan local d'urbanisme (06/09/2021 et 18/10/2021) est engagée. Elle concerne :

- la création d'emplacements réservés,
- le déclassement d'une partie de la zone Nf en A,
- la modification du plan de l'OAP du centre bourg et l'ajustement du zonage associé,
- la création de deux orientations d'aménagement et de programmation thématique concernant les clôtures et les coloris façades et toitures,
- la création d'une orientation d'aménagement et de programmation (OAP) sur le secteur de la Conche,
- la modification de dispositions réglementaires (ajout du périmètre du PAEN, mise à jour des éléments de patrimoine à préserver...).

*Avis favorable voté à la majorité le 6 septembre*

*Avis favorable voté à l'unanimité le 18 octobre*

**Droit de passage – Enfouissement de lignes à haute tension (18/10/2021).** La commune accorde un droit de passage pour l'enfouissement des lignes à haute tension sur les parcelles du domaine privé et public de la commune et ce pour la durée nécessaire aux travaux d'enfouissement.

*Délibération adoptée à l'unanimité*

**Convention de servitude de passage de canalisations d'eaux usées (18/10/2021)** pour permettre le raccord d'une maison au réseau d'assainissement collectif en raison de la détérioration de la fosse septique.

*Délibération adoptée à l'unanimité*

**Jury maraîchage – Choix des porteurs de projet pour l'approvisionnement de la cuisine centrale (18/10/2021)** dans le cadre de son périmètre de sauvegarde des espaces agricoles et forestiers (PAEN). La commune du Touvet a lancé un appel à candidatures visant à l'installation de jeunes agriculteurs pour le développement d'une activité maraîchère en agriculture biologique, afin de couvrir une partie des besoins en légumes de la future cuisine centrale. Après délibérations, le jury a sélectionné la candidature du projet « Les jardins du Touvet ».

*Délibération adoptée à l'unanimité*

## Administration générale

**Règlement intérieur des services scolaires et périscolaires (06/09/2021)** pour modifier les horaires et respecter la répartition des temps éducation nationale/commune, les modalités d'accueil des enfants en situation de handicap et/ou présentant des troubles de santé, la référence à la charte de laïcité, la mention du financement du service par la CAF Isère.

*Délibération adoptée à l'unanimité*

**Modification de la composition de la commission urbanisme (18/10/2021)** pour prendre en compte la démission d'Antoine Letourneur. Cécile Billard a été élue pour le remplacer.

*Délibération adoptée à l'unanimité*

**Convention de coopération intercommunale pour le fonctionnement du réseau de lecture publique (18/10/2021)** rappelant les missions de chacun des acteurs du réseau.

*Délibération adoptée à l'unanimité*

**Tarifs de la restauration scolaire (18/10/2021)** pour ajuster les prix à la suite du changement de prestataire. À l'issue du marché public, l'entreprise Vacavant-Bernard Traiteur est devenu le nouveau prestataire de restauration scolaire du Touvet. Les prix pratiqués par ce prestataire étant différents de ceux de son prédécesseur, il apparaît nécessaire de mettre à jour les tarifs proposés aux familles.

Quotient familial	Tarif
< 300	1,50 €
de 301 à 600	2,50 €
de 601 à 900	3,70 €
de 901 à 1200	4,90 €
de 1201 à 1500	5,80 €
de 1501 à 1800	6,75 €
de 1801 à 2000	6,95 €
de 2001 à 2300	7,10 €
de 2301 à 2600	7,17 €
> 2600	7,20 €

*Délibération adoptée à l'unanimité*

# Finances

**Rapport d'observations définitives de la chambre régionale des comptes Auvergne-Rhône-Alpes transmises à la Communauté de communes le 12 mai 2021 au sujet de ses exercices budgétaires 2014 et suivants (06/09/2021)**

*Présentation approuvée à l'unanimité*

**Budget participatif (06/09/2021)**, instauré par la commune en tant que mode de gestion municipale associant les habitants à l'affectation prioritaire de moyens financiers nécessaires à la réalisation de projets. Il permet d'affecter une enveloppe dédiée au budget participatif sur l'exercice budgétaire 2022.

*Délibération adoptée à l'unanimité*

**Demande de subvention auprès de l'État pour l'extension de la cantine et la création d'une cuisine de fabrication (06/09/2021)** pour assurer la production sur place des repas pour les écoles, la crèche, le centre de loisirs et les personnes âgées.

*Délibération adoptée à l'unanimité*

**Demande de subventions pour Macadam 2022 auprès de la Communauté de communes Le Grésivaudan et du Conseil département de l'Isère (18/10/2021)**. Macadam est un événement social et culturel communal né en 2009 ayant pour objectifs d'inciter à la pratique de la peinture, de valoriser le lien social et de renforcer le tissu associatif local.

*Délibération adoptée à l'unanimité*

**Demande de subventions pour Place Libre 2022 auprès de la Communauté de communes Le Grésivaudan, du Conseil département de l'Isère et de la région Auvergne Rhône-Alpes (18/10/2021)**. Place Libre est une manifestation lancée en 2010 autour des arts dans la rue.

*Délibération adoptée à l'unanimité*



© Marc Lassan

**Budget principal – Décision modificative n°1 (18/10/2021)** pour affecter des dépenses et des recettes en section de fonctionnement pour un montant de 32 600 € (liés à des recettes supplémentaires non prévues ou à des dépenses non réalisées en raison de la crise sanitaire et de la fermeture d'activités). Et pour affecter des dépenses et des recettes en section d'investissement pour un montant de 21 200 €.

*Délibération adoptée à l'unanimité*

**Taxe foncière sur les propriétés bâties – Limitation de l'exonération de deux ans en faveur des constructions nouvelles à usage d'habitation (18/10/2021)**, d'additions de construction, reconstruction et conversions de bâtiments ruraux en logement à 40 % de la base imposable.

*Délibération adoptée à l'unanimité*

**Sollicitation d'un fonds de concours de la Communauté de communes Le Grésivaudan pour le réaménagement de la place de l'école au bénéfice des commerces riverains (18/10/2021)** d'un montant de 30 000 euros.

*Délibération adoptée à l'unanimité*



**Demande de subvention auprès du Département de l'Isère pour le réaménagement de la Trésorerie du Touvet (18/10/2021)** pour permettre l'accueil de 7 agents supplémentaires mais aussi pour des travaux de déménagement de l'accueil du public du premier étage au rez-de-chaussée.

*Délibération adoptée à l'unanimité*

**Sollicitation d'une subvention auprès du département de l'Isère pour l'aménagement d'équipements sportifs et ludiques au Bresson (18/10/2021)** et ainsi compléter l'offre de loisirs en installant aux abords extérieurs de la salle un ensemble d'infrastructures ludiques et sportives tournés vers des activités de plein air.

*Délibération adoptée à l'unanimité*

**Demande de subvention auprès du programme ADVENIR pour l'implantation d'une borne de recharge électrique (18/10/2021)**. Le programme finance, au travers de primes le déploiement d'infrastructures de recharge. La prime prend en charge la fourniture et l'installation de points de recharge.

*Délibération adoptée à l'unanimité*

# Associations

**Subventions 2021 aux associations (06/09/2021)** sont présentées après analyse des rapports financiers et moraux et compte tenu de l'intérêt des Touvetains pour les différentes associations de la commune et de l'historique d'attribution. La répartition des subventions pour 2021, pour un montant total de 17 100 € :

Club Azimuts et Cie	100 €
Les Rocktambules	100 €
Step by step	150 €
Le Touvet basket	450 €
Les Grappashow	300 €
Atelier du Pont des arts	800 €
Gymnastique volontaire	700 €
Le sou des écoles	800 €
English is fun	650 €
Les tire-clous du Grand Manti	650 €
Le Touvet judo	1 000 €
Touvet badminton club 38	1 400 €
École de Cordes du Grésivaudan	10 000 €

*Délibération adoptée à l'unanimité (ne participent pas au vote les membres des associations concernées)*

**Règlement intérieur des courts de tennis (06/09/2021)** pour s'adapter au passage à des serrures électroniques et pour mieux répondre aux besoins des usagers.

*Délibération adoptée à l'unanimité*

**Tarifs tennis 2021-2022 (06/09/2021)** sont adoptés comme suit :

Abonnement	Habitants de la commune ou adhérents du club	Extérieurs de la commune
Annuel individuel adulte (+ 18 ans)	48 €	64 €
Annuel famille	79 €	97 €
Annuel individuel _ 18 ans	-	33 €
Annuel individuel jeune (étudiant - 25 ans)	32 €	48 €

L'abonnement est gratuit pour les adhérents du T.C.S.T. ayant déjà réglé une cotisation annuelle auprès de la mairie de Saint-Vincent-de-Mercuze sur présentation d'un justificatif.

Tarifs horaires uniques

Lorsque l'un des deux joueurs est abonné	5,10 €
Lorsque les deux joueurs ne sont pas abonnés (pour les deux joueurs)	10,10 €

*Délibération adoptée à l'unanimité*

**Subvention à l'École de musique des Deux Rives (18/10/2021)** pour permettre la poursuite des activités de l'association au bénéfice des habitants de la commune. Après analyse des documents transmis, une subvention de 15 000 € est attribuée.

*Délibération adoptée à l'unanimité*

## Ressources humaines

**Tableau des effectifs, suppressions et créations de postes (06/09/2021)** à la suite de départs de personnels, et de recrutements qui s'en sont suivis. Des ajustements de postes au service scolaire sont aussi pris en compte. Toutes ces évolutions nécessitent la mise à jour du tableau des effectifs de la commune.

*Délibération adoptée à l'unanimité*

**Filière technique, mise en place de l'indemnité spécifique de service (ISS) au cadre d'emploi des techniciens territoriaux (06/09/2021)** pour prendre en compte l'expérience professionnelle et les nouvelles responsabilités qui sont confiées à la personne recrutée au poste de responsable de l'atelier municipal.

*Délibération adoptée à l'unanimité*

## Intercommunalité

**Collecte, traitement et valorisation des déchets, déploiement des points de proximité (06/09/2021)** pour faire passer la collecte des déchets sur le territoire de la commune au tout apport volontaire sur les 4 flux : ordures ménagères, fibreux, non fibreux, verre à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

*Délibération adoptée à l'unanimité*



## Inscription sur les listes électorales et procuration

**E**n 2022, deux scrutins vont avoir lieu, les élections présidentielles des 10 et 24 avril 2022 et les élections législatives des 12 et 19 juin 2022 à suivre.



Vous pouvez vous inscrire **jusqu'au 4 mars 2022 pour l'élection présidentielle** et **jusqu'au 6 mai 2022 pour les élections législatives** :

- En ligne, grâce au téléservice disponible sur Service-Public.fr sur présentation d'un justificatif d'identité et d'un justificatif de domicile numérisés
- À la mairie, sur présentation d'un justificatif de domicile, d'un justificatif d'identité
- Par courrier adressé à votre mairie,

en joignant un justificatif de domicile, un justificatif d'identité et le Cerfa n°12669\*02 de demande d'inscription

Vous pouvez également vérifier votre inscription électorale et votre bureau de vote sur le site Service-Public.fr.

Si un électeur est dans l'impossibilité de se rendre dans son bureau de vote, il peut voter par procuration. Il désigne alors une personne, un mandataire, qui vote à sa place selon ses consignes. Lors de cette démarche, l'électeur n'a pas à fournir de justificatif sur le motif de son absence. Depuis le 29 mars 2021, il est possible de confier une procuration à un mandataire qui n'est pas inscrit dans la même commune. Toutefois, le mandataire devra toujours se rendre dans le bureau de vote du mandant pour voter à sa place.

Le formulaire à remplir pour les procurations a changé, il n'est plus nécessaire d'indiquer les adresses postales

mais il faut indiquer son numéro national d'électeur (NNE) ainsi que celui de son mandataire. Ce NNE est disponible sur la carte électorale mais aussi sur le module « interroger sa situation électorale » (ISE) de service-public.fr. Ce service permet également de retrouver l'ensemble des procurations données ou reçues.

La demande de procuration peut être complétée en ligne sur Maprocuration. Il faut ensuite se rendre à la gendarmerie ou au commissariat avec un justificatif d'identité et la référence de confirmation du dépôt de la demande en ligne. Lorsque la procuration est validée un mail est envoyé au demandeur. Il reste cependant possible de réaliser la procédure papier :

- en imprimant le formulaire disponible sur internet et en se rendant à la gendarmerie ou au commissariat avec un justificatif de domicile
- en remplissant à la main le formulaire disponible sur place (gendarmerie ou commissariat) et en présentant en personne un justificatif d'identité



**1**

Effectuez votre demande de procuration en ligne en toute simplicité



**2**

Rendez-vous au commissariat ou à la gendarmerie pour valider votre identité



**3**

Vous êtes informé par courriel dès que votre mairie a validé votre procuration

# COVID-19, 3<sup>e</sup> dose, rendez-vous au centre de vaccination



meilleure gestion des flux, il faut prendre rendez-vous :

- Sur Keldoc.com
- Par téléphone au 04 76 77 58 63 de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h.

En accord avec l'Agence Régionale de Santé, le centre de vaccination est désormais habilité à administrer le vaccin contre la grippe, le même jour qu'une injection contre la COVID, le patient doit simplement se présenter avec le vaccin en question.

- La vaccination peut se faire à partir de 5 ans
- Une 3<sup>e</sup> dose est prescrite pour toutes personnes de plus de 18 ans avec un délai obligatoire réduit à 5 mois entre la 2<sup>e</sup> et la 3<sup>e</sup> dose.
- Le vaccin utilisé est le « pfizer biontech »



© Le Grésivaudan

poser la vaccination à domicile notamment pour les personnes les moins mobiles. N'hésitez pas à vous renseigner auprès de votre médecin ou de votre infirmier.

*Infos pratiques : Vous pouvez venir vous faire vacciner en bus. Lignes G2, G3, Nav'pro B et C (TOUGO) et lignes X1, T84 et T81 (Cars Région), arrêt Rafour/Croizat ou Monnet à Crolles puis 10 minutes à pied.*

**L**e centre de vaccination du Grésivaudan à Crolles continue d'ouvrir ses portes du lundi au vendredi, de 8h20 à 17h30 sur RDV. Pour une

Fin octobre, un nouveau dispositif a été mis en place pour permettre aux professionnels de santé qui le souhaitent (libéraux, médecins et infirmiers) de pro-

## Déménagement de l'agence Mobilité à Crolles

**L**e 20 novembre une nouvelle Agence Mobilités a ouvert à Crolles, dans le nouveau centre commercial, 431 Avenue Ambroise Croizat.

Cette agence est multimodale, c'est-à-dire qu'elle permet d'acheter des titres de transport ou des abonnements pour le réseau Tougo (lignes G3 et G50), pour celui de la Tag, pour les cars de la région Auvergne-Rhône-Alpes (lignes T83 et T84), et pour les trains TER.

Il est également possible d'obtenir la carte Ourà, de souscrire aux offres de covoiturage, d'autopartage, de louer des vélos et de réserver des consignes (service Mvelo+).



© Le Grésivaudan

INSCRIVEZ-VOUS !

## Un dispositif d'alerte par SMS

### Alerte infos du Grésivaudan

Service d'alerte géolocalisé

© OpenClipart - Vectors de Pixabay



**V**ous souhaitez être alertés par SMS de coupure de courant, de coupure d'eau, d'événements ou d'annulation de services, comme la cantine par exemple? La commune dispose d'un service d'alertes géolocalisées. La communauté de communes utilise également le dispositif pour les alertes concernant l'eau ou les déchets par exemple.

service permet de recevoir par SMS sur téléphone mobile, via un message vocal sur téléphone fixe ou par mail les informations importantes de ce qui se passe près de chez vous !

Pour l'actualité événementielle, l'envoi par mail est privilégié. Ainsi, chaque mois, le Touvet animations est transmis par mail aux personnes inscrites.

Pour vous inscrire, c'est simple, il suffit de vous rendre sur la page : <https://le-gresivaudan.alertecitoyens.com>, de fournir vos noms, prénom et numéro de téléphone, d'indiquer votre adresse (afin que les alertes soient adaptées à votre situation géographique) et de choisir les informations que vous souhaitez recevoir :

- **Alertes** risques pour la population (risques météorologiques, risques sanitaires, pic de pollution, sécurité des personnes...)
- **Actualités importantes** (fermeture d'équipement, déchets, travaux, circulation routière...)
- **Réseaux de distribution** (eau et assainissement, électricité...)
- **Éducation, enfance, jeunesse** (vie scolaire, multi-accueil, accueil de loisirs, informations diverses)
- **Vie locale** (événements, agenda...)

Ce dispositif à la carte, permet de recevoir l'information directement sur son téléphone ou dans sa boîte mail sans d'autres démarches à faire que de s'inscrire.

**Plus d'info**

Inscrivez-vous vite !  
<https://www.le-gresivaudan.fr/699-alerte-infos-du-gresivaudan.htm>



Mis en place par la Communauté de communes Le Grésivaudan, en partenariat avec plusieurs communes, ce

